



No du dossier: 1301-_____

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE



CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE _____

ENTRE:

REQUERANT



-et-

INTIME

**RÉPONSE ET DEMANDE RECONVENTIONNELLE
(FORMULE 72F)**

RÉPONSE

(suivre le modèle de la formule 72D)

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

(Rayez la mention inutile)



DEMANDE

1 L'intimé demande :

- a) un divorce;
- b) en application de la *Loi sur le divorce*
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)



- (c) en application de la *Loi sur les biens matrimoniaux*
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)

(Énoncez de façon précise tout que vous désirez faire inclure dans le jugement de divorce. Si vous demandez une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant, indiquez le nombre d'enfants mineurs, le nombre d'enfants majeurs ainsi que la nature et le montant de toutes dépenses spéciales sollicitées. Si vous demandez une ordonnance alimentaire au profit d'un époux, indiquez le montant réclamé à ce titre. Si vous demandez une répartition des biens, décrivez la nature et le montant des mesures de redressement sollicitées. Si vous demandez la répartition de biens qui ne sont pas mentionnés dans l'état financier annexé, annexez une liste de tous les biens qui feront l'objet de la répartition et établissez une demande relativement à chacun de ces biens. Si vous désirez inclure, dans le jugement de divorce, les dispositions d'un contrat domestique, d'une entente de séparation, le compte rendu d'un règlement amiable, une ordonnance antérieure de la cour ou tout autre document, annexez une copie du document et faites renvoi aux dispositions particulières à être incluses. Si une demande est faite pour une mesure de redressement en vertu de toute autre loi, faites renvoi à la loi dans votre demande.)

MOTIFS

2a) Il y a eu échec du mariage car: (*Cochez la ou les cases applicables.*)

- (i) les époux ont vécu séparément depuis le _____, 20__ et vivent séparément à l'heure actuelle.
- (ii) le requérant a, le ou aux environs du _____, commis l'adultère avec _____.
- (iii) le requérant a, depuis la célébration du mariage, traité le requérant avec une cruauté physique ou mentale qui rend intolérable le maintien de la cohabitation.

b) Les détails des motifs du divorce sont les suivants: (*Énoncez de façon complète et concise les faits déterminant sur lesquels repose la demande mais non les moyens de preuve à l'appui.*)

RÉCONCILIATION

 3 a) Il n'y a aucune possibilité de réconciliation des époux.

b) (*s'il y a lieu*) Voici les tentatives de réconciliation qui ont été faites :

ÉTAT CIVIL

(*Annexez un certificat de mariage ou justifiez son absence.*)

4a) Le requérant et l'intimé se sont épousés le _____,
à _____.
(*endroit*)

b) Le requérant avait pour nom de famille à la naissance : _____.

c) L'intimé avait pour nom de famille à la naissance : _____.

d) Au moment du mariage, l'état matrimonial du requérant et de l'intimé était comme suit :
requérant _____

intimé _____

e) Le requérant est né le _____.

f) L'intimé est né le _____.

RÉSIDENCE ET RESSORT JUDICIAIRE

5a) Le requérant réside à _____, dans la province de _____.

b) L'intimé réside à _____, dans la province de _____.

c) (Cochez la case applicable.)

Le requérant a

L'intimé a

Le requérant et l'intimé ont

résidé habituellement dans la province du Nouveau-Brunswick pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance.

CAPACITÉ

6 Le requérant et l'intimé ont chacun 19 ans révolus et ne sont pas atteints d'une incapacité juridique.



LES ENFANTS

7a) Les enfants à charge au sens de la *Loi sur le divorce* sont les suivants :

Nom et Prénoms	Date de naissance	École et année	Personne(s) avec laquelle (lesquelles) réside l'enfant et depuis combien de temps
----------------	-------------------	----------------	---

Les enfants résident habituellement à (*municipalité et province, état ou pays*)

b) L'intimé demande une ordonnance de garde ou de garde conjointe des enfants suivants, selon les modalités qui suivent : (*Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande présentée à l'alinéa 1b.*)

Nom de l'enfant

Modalités de l'ordonnance

Le requérant consent
 ne consent pas aux modalités susmentionnées.

c) L'intimé ne demande pas d'ordonnance de garde et

consent à la continuation d'une ordonnance de garde antérieure, ou

tente d'obtenir une ordonnance de garde dans une autre instance, dont les détails sont les suivants : (*Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier et les détails de l'ordonnance ou de l'instance.*)

- d) L'intimé demande une ordonnance d'accès (arrangements concernant les droits de visite) et consent à ce que le requérant obtienne une ordonnance de garde pour les enfants suivants, selon les modalités qui suivent :

Nom de l'enfant

Modalités de l'ordonnance

Le requérant consent
 ne consent pas aux modalités susmentionnées.

- e) Les droits d'accès actuels (arrangements concernant les droits de visite) de l'époux qui ne réside pas avec les enfants sont les suivants : *(Donnez les détails tels les jours de la semaine, les heures de visite et le lieu d'accès.)*

- f) Les droits d'accès (arrangements concernant les droits de visite) susmentionnés sont

satisfaisants
 insatisfaisants.

(Si les droits d'accès ne sont pas satisfaisants, en donner les raisons et décrire comment ils devraient être modifiés.)

- g) L'ordonnance demandée en vertu de l'alinéa b) ou d) est dans l'intérêt supérieur des enfants pour les raisons suivantes :

- h) Les changements dans la situation des époux qui sont susceptibles d'affecter les enfants, leur garde et les droits d'accès (arrangements concernant les droits de visite) sont les suivants :



i) Les arrangements actuels entre les époux pour les aliments des enfants sont les suivants :

Montant payé	Période (paiement hebdomadaire, mensuel etc.)	Montant payé par (le requérant ou l'intimé)	Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
--------------	---	---	--

j) Les arrangements actuels relativement aux versements d'aliments

sont respectés

ne sont pas respectés.

(Si les arrangements ne sont pas respectés, précisez le montant des arrérages et depuis quand ils sont dûs. Si vous demandez une ordonnance pour le paiement partiel ou total de l'arrérage, assurez-vous qu'une demande en vertu de l'alinéa 1b) est incluse.)

k) L'intimé propose que les arrangements relatifs au paiement d'aliments pour le bénéfice des enfants soient les suivants : *(Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande présentée à l'alinéa 1b).*

Montant payé	Période (paiement hebdomadaire, mensuel etc.)	Montant payé par (le requérant ou l'intimé)	Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
--------------	---	---	--

k.1) La nature et le montant de toutes dépenses spéciales sont comme suit :

Nature des dépenses spéciales	Montant payé	Période (paiement hebdomadaire, mensuel etc.)	Montant payé par (le requérant ou l'intime)	Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
-------------------------------	--------------	---	---	--

l) Les besoins éducationnels des enfants

sont satisfaits

ne sont pas satisfaits.

(Si ces besoins ne sont pas satisfaits, donnez les détails.)



AUTRES PROCÉDURES JUDICIAIRES

- 8 Toutes les procédures judiciaires relatives au mariage ou aux enfants à charge sont les suivantes : *(Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier, le genre d'ordonnance demandée et l'ordonnance rendue par la cour, s'il y a lieu. Si l'instance n'a pas été menée à conclusion, dites à quelle étape elle se trouve.)*



CONTRATS DOMESTIQUES, ENTENTES DE SÉPARATION, COMPTE RENDU D'UN RÈGLEMENT AMIABLE OU AUTRES ARRANGEMENTS FINANCIERS

- 9a) Les époux ont conclu un contrat domestique, une entente de séparation, le compte rendu d'un règlement amiable, ou autres arrangements financiers verbaux ou écrits qui suivent : *(Donnez les détails et annexe des copies. Mentionnez s'il y a des arrangements en vigueur. Si des paiements alimentaires sont en souffrance, citez les montants qui n'ont pas été payés.)*

Date

Genre d'arrangement

- b) *(Lorsqu'une demande d'aliments ou de répartition des biens est faite, cochez la ou les cases applicables.)*
- L'état financier de l'intimé, en la forme prescrite par les règles de procédure, est annexé à la présente demande,
- Les renseignements sur le revenu de l'intimé requis en vertu des lignes directrices sur les ordonnances alimentaires au profit d'un enfant sont annexés à la présente demande,
- Je demande une répartition de biens non énumérés dans l'état financier. Une liste de tous les biens dont je demande la répartition est annexée et ma réclamation de chacun de ces biens y est établie,
- Le requérant et l'intimé consentent à ce que des mesures accessoires telles que décrites dans la demande de l'intimé, soient accordées.

COLLUSION, PARDON ET CONNIVENCE

- 10a) Il n'y a eu aucune collusion relativement à la présente demande.
- b) *(S'il est allégué qu'il y a échec du mariage par raison d'adultère ou de cruauté, cochez la case ci-dessous, sauf s'il y a eu connivence ou pardon de la part de l'intimé; dans ce cas, précisez tous les faits sur lesquels la cour sera appelée à se prononcer pour conclure que l'intérêt public serait mieux servi si le jugement sollicité était rendu.)*
- Il n'y a eu aucun pardon ou aucune connivence de la part de l'intimé.

DÉCLARATION DE L'INTIMÉ



- 11 J'ai lu la présente demande reconventionnelle et j'en comprends le sens. Les faits qui y sont énoncés et dont j'ai une connaissance personnelle sont vrais et je crois être vrais ceux dont je n'ai pas de connaissance personnelle.

FAIT à _____, le _____, 20____.

Signature de l'intimé

DÉCLARATION DE L'AVOCAT

12 (Si l'intimé a retenu les services d'un avocat)

JE SOUSSIGNÉ _____ avocat de l'intimé, atteste m'être conformé aux exigences de l'article 9 de la *Loi sur le divorce*. (Si les circonstances de l'espèce sont telles qu'il serait inapproprié de discuter des questions visées au paragraphe 9(1) avec l'intimé, indiquez ces circonstances.)

FAIT à _____, le _____, 20____.

signature de l'avocat

adresse professionnelle de l'avocat



NOTES DE BAS DE PAGE

1. Le numéro de dossier se trouve sur la requête en divorce que vous vous êtes fait signifier. Indiquez le numéro dans cet espace.
2. Inscrivez la circonscription judiciaire où vous vivez. Votre circonscription judiciaire est l'endroit au Nouveau-Brunswick où l'un des époux réside habituellement. On compte huit circonscriptions judiciaires au Nouveau-Brunswick. Trouver la circonscription judiciaire dans laquelle est situé votre comté: Cour du Banc de la Reine, Division de la famille-**Bathurst**, C.P.5001,254, rue St.Patrick, Bathurst (N.-B.) E2A 3Z9, Greffe:547 2150; **Campbellton**, C.P.5001,157, rue Water, Campbellton (N.-B.) E3N 3H5, Greffe: 789 2364; **Edmundston**, C.P.5001,121, rue de l'Église, Edmundston (N.-B.) E3V 3L3, Greffe: 735 2029; **Fredericton**, C.P.6000, 427, rue Queen, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, Greffe :453 2015; **Miramichi**, 673, route King George, Miramichi (N.-B.) E1V 1N6, Greffe :627 4023; **Moncton**, C.P.5001,770, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 8R3, Greffe: 856 2304; **Saint John**, C.P.5001, 110, rue Charlotte, Saint-Jean (N.-B.) E2L 4Y9, Greffe: 658 2560; **Woodstock**, C.P.5001,689, rue Main, Woodstock (N.-B.) E7M 5C6, Greffe :325 4414.
3. Indiquez vos noms au long comme ils figurent sur le certificat de mariage. Vous êtes l'intimé
4. DEMANDE - Énoncez très clairement vos demandes. Si vous désirez que des clauses de votre entente de séparation soient incluses dans le jugement de divorce, indiquez le avec précision. Joignez une copie de l'entente de séparation à la requête en divorce.
5. Si vous demandez un partage des biens matrimoniaux, vous devriez obtenir un avis juridique. Si vous et votre époux avez convenu d'un partage des biens matrimoniaux, décrivez dans cet espace ce dont vous avez convenu. **Nota : Si l'un des conjoints veut faire une demande de répartition des biens matrimoniaux après le divorce, l'annulation du mariage ou le décès de l'autre conjoint, il dispose de 60 jours à compter de l'événement, sauf dans des circonstances particulières.**
6. Ne prenez pas de risque : Même si vous n'êtes pas tenu de produire un état financier et les autres renseignements sur votre revenu, vous auriez intérêt à le faire s'il est question d'une pension alimentaire pour les enfants ou pour l'époux. Si vous avez des enfants, il est préférable de déposer un état financier même quand vous vous êtes entendu avec votre époux au sujet de la pension alimentaire pour les enfants.
7. MOTIF - Même si l'échec du mariage est le seul motif pouvant être invoqué pour le divorce, 97 % des Néo-Brunswickois invoquent plutôt le motif de la « séparation », ce qui signifie que les deux parties doivent prouver qu'elles ne font plus vie commune depuis au moins un an avant la décision du tribunal.
8. RÉCONCILIATION - Si vous n'avez pas tenté de vous réconcilier avec votre époux, rayez l'alinéa b). Si vous avez fait des tentatives de réconciliation, décrivez les efforts que vous avez déployés.
9. ÉTAT CIVIL - Joignez une copie certifiée conforme de votre certificat de mariage. Assurez-vous que les renseignements énoncés dans la réponse et demande reconventionnelle sont identiques à ceux que contient le certificat de mariage.
10. RÉSIDENCE ET RESSORT JUDICIAIRE - La résidence désigne l'endroit où vous vivez à l'heure actuelle. En vertu de la *Loi sur le divorce*, vous devez avoir vécu dans la province pendant au moins un an avant de déposer une requête en divorce au Nouveau-Brunswick.
11. LES ENFANTS - Assurez vous que les arrangements sur le paiement d'aliments prévus à l'alinéa 7(k) sont conformes aux Lignes directrices. Il vous suffit d'indiquer le nom des enfants qui sont à votre charge (moins de 19 ans ou d'âge adulte ayant une incapacité ou inscrit à temps plein aux études postsecondaires).
12. AUTRES PROCÉDURES JUDICIAIRES - Décrivez toute autre instance que vous ou votre époux auriez entreprise à l'égard de votre mariage ou des enfants issus de celui ci.

11. ENTENTES DE SÉPARATION - Décrivez toute entente de séparation et joignez en une copie.

13. DÉCLARATION DE INTIME – Indiquez votre adresse de voirie respective au long. Également, veuillez indiquer votre adresse postale si elle diffère de votre adresse de voirie.

N'OBULIER PAS DE APPOSEZ VOTRE SIGNATURE ET LA DATE À LA DERNIÈRE PAGE DE LA REQUÊTE ET ADJOUTEZ VOTRE ADRESSE SOUS VOTRE SIGNATURE.

Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse www.droitdelafamilienb.ca. Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.